

"La pierre la plus solide
d'un édifice est la plus
basse de la fondation".

Numéro 114- Août 2011

L'inFO44



Retard dans le remboursement des frais de déplacement

FO DGFIP44 interpelle le Directeur régional de Loire-Atlantique

Le syndicat FO DGFIP 44 a interpellé par courriel le 2 août 2011 la direction locale sur son retard à rembourser les frais de déplacement.

Pour certains de nos collègues, notamment ceux de l'équipe de renfort, cela devient un vrai problème dans leur vie quotidienne



Urgence signalée

Monsieur Le Directeur Régional des Finances Publiques des Pays de la Loire,

Nous nous permettons d'intervenir auprès de vous au sujet du retard du **remboursement des frais de déplacement** des agents du département et plus particulièrement, en ce qui concerne les agents des équipes de renfort, pour qui, ce poste budgétaire est récurrent.

Depuis quelques mois, il s'avère que les agents sont réglés tardivement de ces frais. L'avance à effectuer sur plusieurs mois, est pour certains, très lourde sur leur budget personnel; en outre, l'importance des montants peut parfois aller jusqu'à gager leur traitement.

Il paraît aujourd'hui inconcevable que des agents soient contraints d'avancer parfois l'équivalent de plus de 2 mois de frais, pour se rendre sur le lieu de travail où ils sont affectés par l'administration. Cette situation ne peut **et ne doit** pas perdurer davantage.

Nous vous demandons de bien vouloir régulariser la situation le plus rapidement possible ... et si besoin est, par le versement d'avance.



Il serait en effet regrettable que les agents ne soient plus en mesure, pour raisons financières, de rejoindre leur lieu d'affectation ou de stage. Cela peut en outre, pour certains les mettre en grande difficulté au cours de cette période de congés annuels.



Copie pour information :
au syndicat national FO DGFIP

Pour le syndicat FO DGFIP 44
Chrystelle TONNELIER
Secrétaire Départementale

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.drif44@dgifp.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgifp-sd.fr/044/>

Permanences

VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

FO DGFIP
la force syndicale